



Version 2.2, février 2026

Guide succinct concernant le formulaire de déclaration pour l'exécution cantonale de l'OCBo via le portail **eGOV.SWISS**



Contrôle des opérateurs de bois suisse

Les cantons et la Principauté de Liechtenstein (c.-à-d. les personnes auxquelles cette tâche incombe au sein des autorités) saisissent les données relatives à leur domaine de compétence dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo) et les communiquent à la Confédération (OFEV) via le portail [eGOV.SWISS](https://eGov.SWISS).



Demande de l'OFEV de présenter un rapport

- **Demande de présenter un rapport** : Vous recevrez chaque année un e-mail de l'OFEV vous invitant à établir votre rapport.
- **Connexion** : connectez-vous sur le portail ([eGOV.SWISS](https://eGov.SWISS)) au moyen de vos identifiants.

Une organisation est enregistrée pour chaque canton ou service. Une personne au moins possède les droits d'administrateur pour cette organisation. Si vous souhaitez intégrer d'autres collaborateurs dans l'organisation, veuillez utiliser le service « [Gérer les droits organisationnels](#) ». Si plus personne ne possède les droits d'administrateur dans l'organisation, veuillez vous adresser directement à l'OFEV.

Cf. contact ci-dessous.

- Après connexion, cliquez sur l'onglet « **Messages** » dans la barre de navigation en haut de l'écran.
 - Cliquez sur « **Déclaration relative à votre activité d'exécution dans le cadre de l'ordonnance sur le commerce du bois** ».
- Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors, affichant le contenu du message.

eGOV.SWISS Catalogue des services Affaires Favoris **Messages (11)**   FR ▾

Mes messages

Afficher tous les messages **Non lu**

Recherche par partenaire commercial ▾



- Déclaration relative à votre activité d'exécution dans le cadre de l'ordonnance sur le commerce du bois** 

Partenaire commercial: BAFU - HHV Testorganisation Französisch (Monbijoustrasse 40, 3003 Bern, CHE)
Nom du service: Meldung HHV-Vollzug
Affaire: Kanton Waadt
Numéro de l'affaire: 0467.8313195
Statut: In Bearbeitung

Expéditeur: Bundesamt für Umwelt
Unité organisationnelle compétente: Abteilung Wald
Date: 04.02.2026 09:11



- **Ouvrir le formulaire de déclaration électronique :** en cliquant sur « **Geschäftsfall bearbeiten** », vous accédez au formulaire de déclaration électronique.

eGOV.SWISS  Imprimer   FR ▾

Mes messages

Afficher tous les messages

Déclaration relative à votre activité d'exécution dans le cadre de l'ordonnance sur le commerce du bois

Partenaire commercial: BAFU - HHV Testorganisation Französisch (Monbijoustrasse 40, 3003 Bern, CHE)
Nom du service: Meldung HHV-Vollzug
Affaire: Kanton Waadt
Numéro de l'affaire: 0467.8313195
Statut: In Bearbeitung
Unité organisationnelle compétente: Abteilung Wald
Date: 04.02.2026 09:11

Bonjour,

Comme convenu, le formulaire pour la déclaration de votre activité d'exécution dans le cadre de l'ordonnance sur le commerce du bois est disponible sur le portail eGovernment DETEC.

Veuillez remplir le formulaire correspondant à l'année sous revue en cliquant sur « Traiter l'affaire » dans la notification du portail ou sous « Messages » et nous le transmettre.

Avec nos remerciements.

Meilleures salutations,
Portail eGovernment DETEC

Ce message a été envoyé par courriel et sur le portail eGovernment DETEC.

Geschäftsfall bearbeiten 

Saisir et soumettre la déclaration annuelle

- **Saisir une déclaration** : complétez le formulaire de déclaration (champs 1 à 11) au moyen des informations de l'année sous revue (année civile écoulée).

 [Catalogue des services](#) [Affaires](#) [Favoris](#) [Messages \(9\)](#) [Tâches](#) [Mon organisation](#)  [FR](#)

Déclaration des cantons sur l'exécution de l'OCBo

1

Étape 1 - Saisir la déclaration

Période de déclaration

Année *
2025 ✓

Canton *
AG ✓

Organisation responsable
BAFU - HHV Testorganisation Deutsch ✓

1 Commentaires ?

Autorisations d'exploitation délivrées

2 Nombre d'autorisations d'exploitation délivrées ?

Informations évoquant des récoltes illégales du bois

3 Nombre d'informations évoquant des récoltes illégales d... ?

4 Nombre de contrôles effectués sur la base d'informations... ?

5 Commentaires ?

6  Téléverser les justificatifs ?

Infractions constatées durant l'année sous revue

Nombre d'infractions constatées en matière de récolte du bois selon la législation forestière :

7 Nombre d'irrégularités ?

8 Mesures administratives ?

9 Plaintes pénales déposées ?

10 Nombre de décisions pénales ?

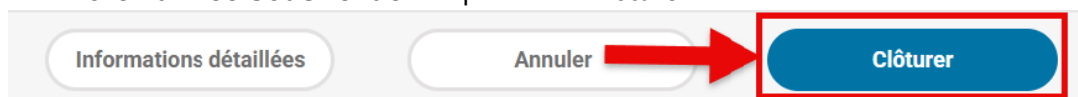
11 Commentaires ?

[Informations détaillées](#) [Annuler](#) [Clôturer](#)



Si vous avez **besoin d'aide**, cliquez sur « ? », à côté des champs de saisie, pour plus d'explications.

- **Clore l'année sous revue** : cliquez sur « **Clôturer** ».



- **Vérifier la saisie** : vous obtenez un aperçu de vos données et pouvez les vérifier une nouvelle fois.
- **Soumettre une saisie** : si vous êtes certain que vos données sont correctes, cliquez sur « **Envoyer** ».



Remarque : une fois la saisie soumise, vous ne pouvez **plus éditer** le formulaire.

Votre saisie a été clôturée. Vos données seront communiquées à l'OFEV et pourront être consultées par ses experts. L'OFEV se réserve le droit de vous contacter par téléphone pour des renseignements complémentaires.

Explications relatives au formulaire de déclaration (champs 1 à 11)

1. Complétez les éventuelles informations relatives à la période sous revue (situation des ressources, influences environnementales ou toute autre information pertinente dans le cadre de l'exécution).
2. Veuillez indiquer le nombre d'autorisations d'exploiter délivrées au titre de l'art. 21 LFo pendant la période sous revue (permis de récolte/coupe, protocoles/listes de martelage, y c. le nombre d'utilisations à l'intérieur des plans d'exploitation approuvés). **(Saisie facultative)**
3. Veuillez indiquer le nombre de signalements fondés qui vous ont été remis par des tiers pendant la période sous revue concernant des abattages présumés illégaux.
4. Veuillez indiquer le nombre de contrôles que vous avez réalisés à la suite de tels signalements.
5. Complétez les éventuelles informations relatives à ces signalements.
6. Veuillez téléverser des justificatifs pertinents (remettez ici des documents tels que des photos, des procès-verbaux de contrôle, des rapports des médias, etc. qui peuvent être mis en relation avec les signalements).
7. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités, c'est-à-dire de cas d'abattage illégal, constatées (ne concerne pas les contestations ayant pu être corrigées). Il est question ici des irrégularités en matière de récolte de bois au sens de la législation sur les forêts.
8. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités qui ont pu être corrigées par des mesures administratives. Exemples de mesures administratives : saisie et confiscation en vertu de l'art. 18 OCBo, délit au sens de l'art. 42, al. 1, let. a, LFo (défrichement sans autorisation) ou contravention visée à l'art. 43, al. 1, let. e, LFo (abattage d'arbres en forêt intentionnel ou sans autorisation).
9. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités constatées pour lesquelles des plaintes pénales ont dû être déposées.
10. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités ayant donné lieu à des condamnations.
11. Veuillez ajouter ici les éventuelles informations relatives au nombre d'irrégularités constatées.

Support – contact

Office fédéral de l'environnement (OFEV)
Division Forêts
3003 Berne
E-mail : holzhandel@bafu.admin.ch

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.